

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant nomination d'Elèves-Officiers au grade de Lieutenant-Stagiaire des Forces Armées Populaires du Bénin pour compter du 1er Octobre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL.

VU L'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;

VU L'Ordonnance n°77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin;

VU La Loi n°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires et la Loi n°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée;

VU Le Décret n°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;

VU Le Procès-Verbal n°0018/DSI/SMI du 24 Octobre 1988 de Réunion du Comité Interministériel;

VU La lettre n°0002-C/MDFAP/DGM/SA du 24 Janvier 1989;

SUR Proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 25 Janvier 1989,

/) E C R E T :

Article 1er :- Les Elèves-Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent, sont nommés au grade de Lieutenant-Stagiaire pour compter du 1er Octobre 1987.

I - FORCES DE DEFENSE NATIONALE

- Elève-Officier Bako MEGOUNGNAN;
- Elève-Officier Jérémie ABAYOMI;
- Elève-Officier Lucien KLINKPE;
- Elève-Officier Vincent A. FASSINOU;
- Elève-Officier Tanfehoun SAHGUI;
- Elève-Officier Sognisso ALOFAN;
- Elève-Officier Vincent Coovi AGBIDINOUKOUN;
- Elève-Officier Vincent DEDO;
- Elève-Officier Lucien AYIMONTCHE;
- Elève-Officier Rémy GLELE;
- Elève-Officier Ludovic AFFANOU;
- Elève-Officier Montan Homère KEREKOU;
- Elève-Officier Raphaël ADIKPETO;
- Elève-Officier Germain KPADOMOU;
- Elève-Officier Justin DJITOHOU;
- Elève-Officier Bonaventure Médji VIGAN.

.../...

II - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE

1° - COMMANDEMENT DES COMPAGNIES

- Elève-Officier Emile OUINSOU;
- Elève-Officier Justin E. AHIHA;
- Elève-Officier Boubacar OUSMANE;
- Elève-Officier Fatokou A. OGOUDIKPE;
- Elève-Officier Noël Sotomey EGGOH;
- Elève-Officier Liamidi AGAGNON;
- Elève-Officier Cocouvi AMOUSSOU;
- Elève-Officier Séverin KOUMASSEGBO.

Article 2 :- Les présentes nominations entraînent une incidence financière sur le Budget National.

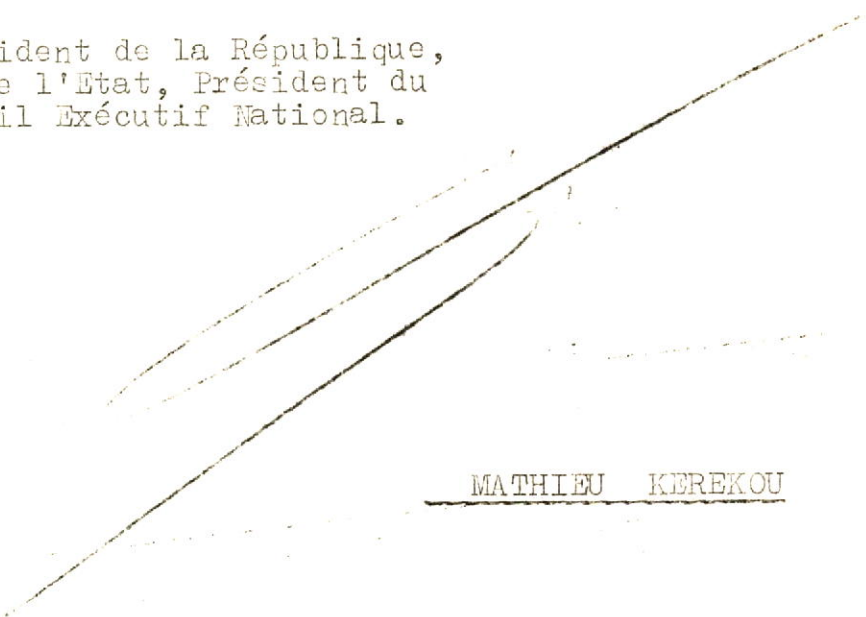
Article 3 :- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 6 Février 1989

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National.

Le Ministre des Finances


DIDIER DASSI


MATHIEU KEREKOU

AMPLIATIONS :- PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SDP 2 MDTAP
4 MF 4 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 EMG/FAP 10 EM/FDN 10 EM/
FSP 10 DSI 4 CAB/MIL 6 DB-DCF 4 DSDV-DTCP-DI 6 DCCT-GCONB-ONEPI 3
BN-DAN 4 UNB-FASJEP-ENA 6 IGE 3 Intéressés 24 JORPB 1.-